

1 inFO militante

N° 3425 du 14 au 27 mai 2025

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

1^{er} Mai revendicatif !





p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Engagés plus que jamais pour l'amélioration des droits

- Budget 2026 : la recherche d'économies aura-t-elle raison de ces chères aides publiques aux entreprises?
- Bonus-malus : la discussion prolongée jusqu'à fin mai.
- Métallurgie : FO-Métaux prend « ses responsabilités » en signant l'accord sur l'APLD-Rebond.
- Demandeurs d'emploi : FO juge inacceptable le projet de barème des sanctions.
- Salariés expérimentés, dialogue social : le projet de loi transposant les ANI est sur les rails.
- Retraite progressive : l'avancée de son accessibilité dès 60 ans.

//// DROIT (page 9)

- Liberté syndicale.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Un 1^{er} Mai revendicatif et plus que jamais tourné vers la paix.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Agences des Nations unies : des pertes douloureuses de financement.
- Au Chili, des syndicats déposent plainte devant l'OIT.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Eminence : malgré la grève, le site gardois de Sauve passe en activité réduite.
- Montre Service : 600 000 euros pour l'actionnaire, zéro pour les NAO.
- Chez SNV, FO à l'offensive pour obtenir une juste reconnaissance du travail des salariés.
- AGCO : forte mobilisation pour la première grève depuis trente ans.
- Hospitalière : FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 30 juin.
- Éducation nationale et enseignement supérieur : une nouvelle dégradation de moyens.
- La Sécurité sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. À l'occasion des 80 ans de la Sécu, le secteur confédéral de la protection sociale collective revient sur son histoire.

//// CULTURE (page 22)

- Documentaire. Le scandale Orpea porté à l'écran.
- Roman graphique. *Pillow Man* ou le retour à la vie.

//// PORTRAIT (page 23)

- Frédéric Merceron : « Je ne voudrais pas qu'Hennessy soit le fossoyeur de la région de Cognac ».



p. 11 à 14



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mai 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



« J'aimerais qu'on passe à autre chose que de la communication sur la réindustrialisation »

Extraits de l'interview parue dans *Les Échos* le 13 mai 2025.

Qu'attendez-vous de l'intervention d'Emmanuel Macron ce mardi soir?

Malheureusement, pas grand-chose. Ce que j'aurais aimé en attendre, c'est qu'on ait un exécutif et un président de la République qui prennent enfin conscience, mais il n'y arrivera pas, du rôle du social, du dialogue social, de la négociation collective; le choix de société qu'avait fait le Conseil national de la Résistance, dont on a fêté les 80 ans.

Avec Donald Trump, on assiste au retour en force du protectionnisme. Vous qui n'avez cessé de dénoncer la mondialisation, diriez-vous que c'est un mal pour un bien?

Évidemment que non. Parce que cela a des conséquences sociales graves. En revanche, c'est un échec pour les ultralibéraux qui nous ont vendu une mondialisation heureuse, irréversible. La situation actuelle rend plus que jamais essentielle la souveraineté industrielle et le patriotisme économique dont les employeurs ne font pas assez preuve.

Malgré la cascade de plans sociaux, l'emploi semble résister. En tout cas le chômage n'explose pas. Êtes-vous inquiet pour la suite de l'année?

Le produit intérieur brut a reculé à la fin du premier trimestre pour la première fois en dix ans. Attention à l'effet d'optique. Les plans sociaux annoncés le dernier trimestre 2024 ne sont encore pas mis en œuvre. Ils ne le seront qu'une fois qu'ils auront été négociés, à partir de juin. Et il faudra y ajouter toutes les conséquences chez les sous-traitants, co-traitants et dans les petites entreprises.

Pourquoi la métallurgie vient-elle de négocier un accord d'activité partielle de longue durée rebond? Notamment parce que l'industrie de défense attend ses commandes et pour conserver

les compétences et les emplois pendant quelques semaines en espérant que ça reparte. Un emploi supprimé dans la métallurgie, c'est trois voire quatre autres touchés.

Si la situation s'aggrave, comme vous le craignez, qu'attendez-vous du gouvernement?

J'aimerais qu'on passe à autre chose que de la communication sur la réindustrialisation. En avril, il y a eu plus de fermetures d'usines que d'ouvertures. Est-ce que le gouvernement serait capable de dire aujourd'hui « on arrête les licenciements », « on discute dans les conseils nationaux de l'industrie ou du commerce » pour travailler sérieusement à anticiper et préserver les entreprises et l'emploi des salariés par des formations ou des reconversions?

Qu'entendez-vous par « on arrête les licenciements »? Un moratoire? Une interdiction? Une taxation?

Je dis que la première conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises, c'est le maintien de l'emploi en France. Ces aides étaient prévues pour aider les entreprises face à la concurrence internationale. Au vu de notre balance commerciale, cela ne fonctionne pas! Il faut aussi davantage de moyens à l'Inspection du travail pour qu'elle contrôle mieux les plans sociaux.

Donc ArcelorMittal, qui a annoncé 600 suppressions de postes, doit rembourser ses aides reçues?

À partir du moment où ils mettent en place un plan de licenciement d'ampleur, ils doivent rembourser les aides. À FO, nous ne sommes pas opposés aux aides. La seule chose que l'on dit, c'est qu'il faut qu'elles soient conditionnées.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Engagés plus que jamais po

Tandis que les très riches n'ont qu'à se réjouir de la progression de leur richesse, ce qu'illustre le record de dividendes versés en 2024 (près de 100 milliards d'euros par les groupes du CAC 40) ou encore l'accroissement, pour les 1% des plus riches, de la captation de l'ensemble des revenus, passée en quarante ans de 7,7% à 12,7%, les travailleurs font face, eux, à la progression de leurs inquiétudes. Ainsi sur l'emploi, mal en point et secoué par les licenciements, y compris dans des entreprises réalisant des bénéfices et/ou recevant des aides publiques. Ainsi, par exemple, encore sur le contrôle des chômeurs avec l'entrée en vigueur prochaine de sanctions iniques. Dans ce contexte, FO milite toutefois sans relâche pour faire aboutir ses revendications. Elle demeure aux côtés des salariés.

Budget 2026 : la recherche de ces chères aides pub

Si la décision d'engager un référendum revient au président de la République, le Premier ministre en souhaite un sur un « plan d'ensemble » pour la réduction du déficit public. Qu'il entend être drastique. François Bayrou

en 2025 par les seuls allègements de cotisations sociales sur les salaires.

L'emploi mal en point

Le gouvernement, à la recherche de 40 milliards d'euros



pointe ainsi ceux qui demandent « des dépenses de l'État nouvelles ». Ils « trahissent l'intérêt du pays », assène-t-il, ne disant mot en revanche du manque à gagner, en termes de recettes, induit par les aides publiques aux entreprises. Leur montant atteint désormais plus de 200 milliards par an, dont 77 milliards

d'économies pour 2026, n'évoque pour l'instant aucune diminution de ces aides, ni l'introduction d'une conditionnalité (sur l'emploi, les salaires...) pour leur octroi. Mi-avril sur BFM, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, lançait ainsi, en guise de réponse au ministre de l'Économie : « S'il a besoin de 40 milliards, moi je sais où

Métallurgie : FO-Métaux prend « ses responsabilités

Une nouvelle fois, FO-Métaux a pris les devants. À la manœuvre pendant la pandémie pour que soit créé un dispositif préservant le tissu industriel, par la mise en place – par accord collectif – d'une activité partielle de longue durée (APLD) dans les entreprises en difficulté, et logiquement signataire de l'accord du 30 juillet 2020 permettant sa mise en œuvre dans la métallurgie, la fédération prend de nouveau « ses responsabilités ». Le 18 avril, deux jours après l'entrée en vigueur du décret d'application instituant le nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée « rebond » (APLD-R), créé par la loi de finances pour 2025, FO-Métaux a signé l'accord autorisant sa mise en place dans la métallurgie.

FO obtient une obligation de négociation

« Cet accord est essentiel alors que plusieurs secteurs sont durement touchés », martèle Edwin Liard, secrétaire fédéral FO-Métaux et chef de file de la délégation qui a négocié le texte, dès février. Le dernier bilan de branche dit l'urgence, dans l'automobile (-13,9% pour la production en 2024), la mécanique (-7,2%), les produits mécaniques (-2,8%). Au total, dans la métallurgie, l'activité a diminué de 1,9% en 2024 et 12 000 postes nets ont été supprimés. Inquiétant, le taux de recours au travail temporaire est passé sous le seuil de 7%, qui est le plus bas connu depuis 2015 (hors pandémie).

ur l'amélioration des droits

che d'économies aura-t-elle raison liques aux entreprises?

les trouver. » Du côté des aides publiques bien sûr.

Mais alors qu'Éric Lombard prône d'« associer » les entreprises à la construction du budget 2026, rien ne dit que le gouvernement rompra avec une politique qui prétend favoriser l'emploi en diminuant toujours plus le coût du travail. Pour l'instant, les propos sont flous. « Nous avons la responsabilité de mieux évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises dans un contexte budgétaire que je qualifierais d'extrêmement contraint, qui nous oblige à rechercher des économies et à faire des choix », a déclaré le 5 mai Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, auditionnée par le Sénat. Dans ce même cadre, le patron du Medef avait indiqué fin avril que les aides constituaient une « compensation » des « effets pervers » des prélèvements sociaux et fiscaux... Les dernières statistiques publiées par la Dares montrent, elles, toute l'objectivité des inquiétudes sur l'emploi qu'expriment les travailleurs. Les embauches « se replient » de 0,5% au quatrième trimestre 2024, avec des recrutements en CDI en recul, à -2,8%, après -1,7% au troisième trimestre. Du côté du chômage, le nombre d'inscrits à France Travail (dans les catégories A, B, C, D, E) augmente de 3,9%

au premier trimestre 2025 et de 5,6% sur un an. En catégorie A (personnes sans aucune activité) la hausse (tenant compte

des nouvelles règles de calcul) est de 8,7% et de 12,8% sur un an.

Valérie Forgeront

Bonus-malus : la discussion prolongée jusqu'à fin mai

Un groupe de travail paritaire sur le bonus-malus a démarré le 26 mars. Une discussion express pour apporter des ajustements au dispositif, dans le cadre d'un avenant à la convention d'Assurance chômage 2024. La négociation n'ayant pas abouti le 23 avril, une ultime séance a été programmée le 27 mai.

Le bonus-malus, dispositif de modulation du taux de cotisation chômage des employeurs en fonction du nombre de ruptures de contrats, introduit en 2019, se révèle inefficace pour lutter contre l'abus de contrats courts.

Cela n'a pas empêché le patronat, dans un projet d'avenant présenté le 16 avril, de chercher à réduire encore le périmètre des contrats pris en compte, en excluant notamment les

ruptures conventionnelles ou les fins de CDD, et en ne retenant que les fins de contrats de moins de trois mois.

Au final, seuls quatre des sept secteurs actuellement concernés par le bonus-malus seraient conservés.

Une négociation à venir sur les contrats courts?

Or pour FO, le champ d'application actuel du dispositif est déjà trop limité. « Le bonus-malus ne concerne que 1% des entreprises et c'est encore trop pour les employeurs. Nous ne sommes pas d'accord pour exclure les ruptures conventionnelles ou les licenciements pour inaptitude, quelle qu'en soit l'origine... », prévient Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Le patronat propose également que les contrats courts fassent l'objet d'une négociation plus globale, inscrite à l'agenda social autonome des interlocuteurs sociaux. « Ça peut être une opportunité de renégocier un vrai bonus-malus », poursuit Michel Beaugas, qui, non satisfait du système actuel, défend un

» en signant l'accord sur l'APLD-Rebond

Dans ce contexte, le maintien en emploi des salariés des sociétés en difficulté, en réduisant leur temps de travail (jusqu'à 50%) tout en incitant les employeurs à utiliser les périodes chômées pour de la formation qualifiante – car l'indemnité reçue par le salarié passera alors de 70% du salaire brut (84% du salaire net) à 100% du salaire net s'il entre en formation –, prend tout son sens. C'est le principe de l'APLD-R, co-financée par l'État et l'Unédic. À l'initiative de FO-Métaux, l'accord signé le 18 avril va plus loin que le décret d'application, dont il intègre toutes les dispositions : il ajoute une obligation de négociation dans les « entreprises d'au moins 250 salariés et pourvues d'un ou plusieurs délégués syndicaux à ce niveau ».

« FO a tiré les enseignements de l'APLD de 2020 qui a pu être mise en place, même dans de grandes entreprises, sans dialogue social de proximité. Obtenir une primauté de la négociation en entreprise, là où les représentants syndicaux peuvent au mieux défendre les intérêts des salariés, a été notre cheval de bataille », explique Edwin Liard. Dans les entreprises d'au moins 250 salariés, les équipes FO pourront donc négocier le périmètre des emplois concernés par l'APLD-R, pousser la direction à préciser la situation économique, les perspectives d'activité, les besoins en compétences – trois sujets du diagnostic, imposé par l'administration, avant déploiement du dispositif.

Élie Hiesse

Engagés plus que jamais po

© LAURENT CERINO/REA



Salariés expérimentés, dialogue social : le projet de loi transposant les ANI est sur les rails

L'examen à partir de juin, par le Parlement, du projet de loi transposant les ANI signés en novembre 2024, notamment par FO, sur l'emploi des salariés expérimentés et l'évolution du dialogue social est une satisfaction pour FO. « Nous voulions que le projet de loi soit fidèle aux deux ANI, et c'est le cas », se réjouit

Patricia Drevon, secrétaire confédérale FO. Concernant l'ANI sur l'emploi des salariés expérimentés, le projet de loi reprend ainsi les dispositions de l'accord, comme l'obligation pour les branches de négocier tous les trois ans sur l'emploi et le travail des seniors. Elles devront aborder le recrutement des seniors, leur maintien en emploi ou l'aménagement des fins de carrière, notamment la possibilité d'une retraite progressive à partir de 60 ans. Des négociations devront s'ouvrir également dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Exit le plafond des trois mandats

Ces mesures pourraient encourager l'emploi des seniors, comme le défend FO. Et ce alors que le recul de l'âge légal de départ à la retraite a particulièrement fait ressortir le problème concernant le

chômage des plus âgés. « Nous devons progresser sur les plus de 60 ans, qui ne sont que 35% en activité contre 70% dans les pays d'Europe du Nord », a admis la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, en présentant le projet de loi. Lorsqu'ils ont un emploi, ces salariés sont aussi largement ignorés par leur employeur. Selon une étude Ipsos réalisée en avril pour l'Association nationale des directeurs des ressources humaines, seul un quart des DRH déclarent avoir pris des mesures spécifiques pour les seniors.

Le projet de loi transpose aussi l'ANI signé par FO sur l'évolution du dialogue social du 14 novembre 2024, supprimant la limite de trois mandats successifs pour les élus du CSE. Une revendication de FO. « C'est un coin enfoncé dans les ordonnances travail de 2017 », se réjouit Patricia Drevon.

Ariane Dupré

ur l'amélioration des droits

Demandeurs d'emploi : FO juge inacceptable le projet de barème des sanctions

Un nouveau système de contrôle des demandeurs d'emploi va entrer en vigueur au 1^{er} juin 2025. D'une part, le nombre de contrôles va s'intensifier, pour atteindre l'objectif gouvernemental de 1,5 million de personnes contrôlées en 2027, contre 610 000 en 2024. Pour cela, les effectifs des contrôleurs vont être renforcés, passant de 600 à 900 personnes dès cette année.

France Travail va également généraliser à tout le territoire le dispositif de contrôle de recherche d'emploi rénové,

expérimenté dans huit régions depuis 2024.

Une suspension de 30% à 100% de l'allocation

L'opérateur va aussi mettre en place de nouvelles modalités de sanctions pour les demandeurs d'emploi qui ne remplissent pas leurs obligations. Cela concerne aussi les bénéficiaires du RSA, qui sont automatiquement inscrits à France Travail depuis le 1^{er} janvier 2025, en application de la loi Plein emploi de décembre 2023, et doivent désormais

réaliser 15 heures d'activité par semaine.

Un dispositif de « *suspension-remobilisation* » va notamment être mis en place. En cas de manquement, il pourra entraîner une suspension de l'indemnité ou de l'allocation avec un versement rétroactif si la personne se « *remobilise* ». Sinon, le montant sera supprimé.

Le décret fixant le nouveau barème des sanctions est en attente de publication. Mais un projet de texte a été transmis le 16 avril aux membres de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi

et de la formation professionnelle (CNNCEFP), dans laquelle siège FO. La confédération a émis un vote défavorable, jugeant « *inacceptable de conditionner, réduire ou supprimer un minimum social, ce qui risquerait d'aggraver la situation des plus fragiles* ». FO dénonce aussi « *l'ampleur excessive des sanctions prévues* », avec un premier niveau, soit une suspension de 30% à 100% du montant de l'allocation pendant un à deux mois, puis une suspension de un à quatre mois pour un second manquement.

Clarisse Josselin

Retraite progressive : l'avancée de son accessibilité dès 60 ans

Présenté le 7 mai en Conseil des ministres par Astrid Panosyan-Bouvet, ministre chargée du Travail et de l'Emploi, le projet de loi transformant les ANI (accords nationaux interprofessionnels) signés le 14 novembre 2024, par FO notamment, sera examiné par le Sénat à partir du 5 juin. Le texte, qui porte entre autres sur l'emploi des travailleurs « *expérimentés* » et l'amélioration du dialogue social, traite aussi de la retraite progressive. Ainsi, à travers un renforcement de « *l'encadrement des motifs de refus de l'employeur saisi d'une demande de passage à temps partiel ou à temps réduit dans le cadre de la retraite progressive* », ou encore par l'évocation des modalités d'aménagement de fin de carrière, notamment (via un entretien professionnel) celle

liée aux « *possibilités de passage au temps partiel ou de retraite progressive* ».

Les revendications de FO entendues

Plus largement, la notion de retraite progressive vient de connaître une avancée, déjà actée par l'ANI sur l'emploi des salariés « *expérimentés* », et confirmée lors du passage de l'avant-projet de loi devant le Conseil d'État. Le projet de loi reprend cette avancée (qui doit beaucoup à FO), autrement dit la possibilité d'accès (*a priori* dès le 1^{er} septembre) à une retraite progressive à partir de 60 ans. Avec perception d'une partie de sa retraite. Un décret est attendu en juin. Pour pouvoir accéder à ce mécanisme, il faudra afficher 150 trimestres

validés sur les régimes de base. Dans le cadre de cette retraite progressive, le temps de travail sera de 40% à 80% d'un temps complet. C'est donc la fin d'une retraite progressive ne pouvant démarrer qu'à 62 ans, comme fixé par la réforme des retraites de 2023. Reçue le 29 avril au ministère du Travail, la confédération, accompagnée de FO-Fonction publique, avait demandé que la mesure d'accès à une retraite progressive à 60 ans soit étendue « *à tous les fonctionnaires et agents publics quels que soient le versant et l'employeur* », et ne soit pas limitée aux agents de l'État. La revendication de FO a été entendue par le ministère. Le mécanisme concernera « *tous les agents publics des trois versants* », et bien sûr aussi les salariés du privé, entre autres.

Valérie Forgeront



Ne pas oublier de s'abonner!

mensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : Téléphone :

Mail :

Tarif public Tarif adhérent individuel

N° de carte :

Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55



Liberté syndicale

Un syndicat désigne un salarié en tant que représentant syndical dans une entreprise de moins de cinquante salariés.

L'entreprise saisit le tribunal judiciaire de Nanterre d'une demande d'annulation de cette désignation.

Le syndicat soulève une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) à laquelle la Haute juridiction n'avait pas encore répondu : l'obligation faite par l'article L. 2142-1-4 du Code du travail, dans les entreprises de moins de cinquante salariés, de choisir un RSS parmi les élus ne contrevient-elle pas aux principes fondamentaux de liberté syndicale ?

Le tribunal judiciaire de Nanterre ordonne la transmission de la question prioritaire de constitutionnalité à la Cour de cassation.

Par un arrêt du 10 avril 2025 (n°25-40001), la chambre sociale de la Cour de cassation refuse de transmettre la QPC.

Elle reconnaît que la disposition contestée est applicable au litige et qu'elle n'a pas été déclarée conforme à la Constitution.

Cependant, pour elle, la question n'est pas nouvelle et ne présente pas un caractère sérieux :

« L'obligation faite par l'article L. 2142-1-4 du Code du travail aux syndicats non représentatifs dans l'entreprise, s'ils souhaitent désigner dans les entreprises qui emploient moins de cinquante salariés un représentant de section syndicale, de le choisir parmi les membres de la délégation du personnel au comité social et économique, en ce qu'elle tend à assurer la désignation de personnes disposant des moyens effectifs de défendre les intérêts des salariés dans l'entreprise, ne

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 2142-1-4 du Code du travail dispose :

« Dans les entreprises qui emploient moins de cinquante salariés, les syndicats non représentatifs dans l'entreprise qui constituent une section syndicale peuvent désigner, pour la durée de son mandat, un membre de la délégation du personnel au comité social et économique comme représentant de la section syndicale. Par disposition conventionnelle, ce mandat de représentant peut ouvrir droit à un crédit d'heures. Le temps dont dispose le membre de la délégation du personnel au comité social et économique pour l'exercice de son mandat peut être utilisé dans les mêmes conditions pour l'exercice de ses fonctions de représentant de la section syndicale. »

constitue pas une ingérence arbitraire dans le fonctionnement syndical et ne porte pas atteinte à la liberté pour tout travailleur de participer à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

Dans la mesure où, dans les entreprises de moins de cinquante salariés, le RSS ne dispose pas de crédit d'heures, il est nécessaire qu'il puisse utiliser les heures de son mandat électif pour assumer ses fonctions de RSS.

Cette justification permet de démontrer qu'il n'y a pas d'ingérence arbitraire dans la liberté syndicale.

CQFD.

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Un 1^{er} Mai revendicatif et plus que jamais tourné vers la paix

Non à l'austérité, hausse des salaires, préservation des emplois, abrogation de la réforme des retraites, amélioration des conditions de travail, arrêt des suppressions de postes dans les services publics, ce 1^{er} Mai, les travailleurs ont réaffirmé leurs nombreuses revendications...





« **A** brogation de la loi retraite – Non à l'effort de guerre ». Tel était le mot d'ordre lancé par FO dans les cortèges qui ont rassemblé quelque 300 000 manifestants sur tout le territoire ce 1^{er} Mai pour la Journée internationale des travailleurs. À Paris, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, déclinaut lui le slogan historique : « Pain, paix, liberté! Le pain, pour qu'on arrive à nourrir nos familles, la paix, c'est parce que les travailleurs sont toujours les premiers qui tombent en temps de guerre. Et la liberté c'est celle de se rassembler, et non pas ces dépôts de loi contre le droit de grève. Utilisons cette journée pour faire valoir nos droits! »

Dans la capitale, la journée a commencé par un hommage aux combattants de la Commune de Paris devant le Mur des Fédérés, au cimetière du Père-Lachaise, et un dépôt de gerbe sur la tombe de Léon Jouhaux, fondateur de FO et prix Nobel de la paix en 1951.

L'après-midi, un cortège parisien, intersyndical, formé de près de 100 000 manifestants, s'est déployé de la place d'Italie à celle de la Nation. « Nous sommes tous pour l'abrogation de la réforme des retraites

de 2023 et contre la guerre économique. Pour l'emploi et pour la hausse des salaires », a résumé Frédéric Souillot avant que s'élançe la manifestation.

Rassemblés sous le ballon rouge de l'URIF-FO, les militants de la région parisienne listaient leurs revendications. « Nous manifestons contre la marche à la guerre et contre un massacre budgétaire », soulignait Franck Guilbert, secrétaire général du Syndicat national libre des artistes (SNLA-FO). La culture est en effet particulièrement touchée par les mesures d'économies du gouvernement. Après un recul des moyens acté par la loi de finances pour 2025, un récent décret annule encore 110 millions d'euros de crédits pour le spectacle vivant et les arts visuels. « Quarante-sept millions cela représente le budget des deux tiers des centres dramatiques nationaux », s'indignait Franck Guilbert.

Opposition à la politique d'austérité

Les fonctionnaires et agents publics, impactés de plein fouet par les mesures d'austérité, étaient nombreux dans le défilé

parisien. Christian Grolier, secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires (FGF-FO), a ainsi rappelé : « Ce 1^{er} Mai est un moyen d'exprimer notre totale opposition à cette politique menée par l'exécutif,



lequel estime que les fonctionnaires ne sont qu'un coût. Ce qui conduit à geler salaires et carrières, à dégrader les conditions de travail et à ne pas remplacer les agents partant en retraite. Or lorsque l'on vit des crises comme la Covid, on est bien content de trouver des fonctionnaires disponibles et investis pour les amortir. »

L'Éducation nationale, également la proie des coupes budgétaires, était présente en nombre dans le cortège parisien. Les enseignants sont particulièrement remontés contre les fermetures de classes. « Cinq mille fermetures sont annoncées à la rentrée prochaine, a rappelé Clément Pouillet, secrétaire général de la FNEC FP-FO. Cela fait des semaines qu'on se mobilise. L'école est à l'agonie, comme l'hôpital. Nous voulons de l'argent pour l'école publique, pas pour la guerre. »

Les personnels de la Défense, en souffrance aussi

Des militants FO du secteur de la Défense défilaient aussi dans la capitale. « Les personnels civils du ministère des Armées sont très attachés aux valeurs Pain, Paix, Liberté », soulignait Mohamed-Ali Anfi, secrétaire général adjoint de la Fédération FO de la Défense, des industries de l'armement et des secteurs assimilés. Et le militant de rappeler que les hausses de budget annoncées pour le réarmement ne sont pas destinées à améliorer les rémunérations des personnels du ministère. « Nous subissons encore des réductions d'effectifs, des réorganisations et des externalisations qui conduisent à une surcharge de travail et une hausse exponentielle des missions. »

Nombre de salariés du privé participaient aussi bien sûr aux actions de ce 1^{er} Mai. « Dans le secteur de la construction, on ne tient plus compte de la pénibilité, indiquait au cœur de la manifestation Miguel Ribeiro, délégué syndical chez Eiffage. On nous impose de plus en plus de cadences, ce qui nous expose au risque d'accident, et en retour on a l'impression que le salaire ne suffit plus. »

Plus loin, sous les drapeaux de la FEC-FO, des salariés du secteur des assurances soulignaient l'importance d'être là, « présents, vigilants et solidaires »... Mais pas seulement : « Chez nous aussi les conditions de travail se détériorent, indiquait ainsi Béatrice, militante FO. On nous demande plus de productivité, plus de rentabilité, avec des méthodes de management qui mettent la pression, même si l'encadrement est plutôt sympa. »



Sur tout le territoire, actions et revendications, y compris locales

Ce 1^{er} Mai n'était bien sûr pas seulement parisien. Des actions ont eu lieu sur tout le territoire. À Bordeaux, le cortège comptait 10 000 manifestants. « Toute guerre est un attentat contre la classe ouvrière, elle est un moyen sanglant et terrible de faire diversion à ses revendications », soulignait la banderole bordelaise FO, reprenant un manifeste confédéral contre la guerre du 29 juillet 1914. À Grenoble, quelque 5 000 participants ont défilé, 4 000 à Rennes, 3 000 personnes se sont réunies à Narbonne, 2 900 à Strasbourg, 2 200 à Nancy et 1 800 à Brest.

Des meetings revendicatifs ont aussi été organisés, comme à Marseille et Toulouse. À Périgueux, les militants avaient choisi de s'installer symboliquement devant le bâtiment de la Sécurité sociale. L'institution célèbre cette année ses 80 ans, et elle est aussi en première ligne des projets de réduction des dépenses publiques.

Enfin, ce 1^{er} Mai a été l'occasion d'exprimer des revendications locales. Ainsi, l'UL FO de Sablé-sur-Sarthe organisait un rassemblement devant l'hôtel de ville, afin de faire connaître le différend qui l'oppose actuellement, comme d'autres organisations, à la municipalité. Celle-ci exige en effet désormais le paiement d'un loyer pour l'occupation par les syndicats des locaux de



la Maison du peuple. « La Ville demande 330 euros par mois pour 30 m². C'est hors de question », explique Arnaud Martin, secrétaire de l'UL FO.

Quant à certains militants FO de Sologne, ils ont dû faire appel à la justice pour obtenir le droit d'alerter, par un rassemblement le 1^{er} Mai devant le site, sur les trop nombreux accidents du travail survenant dans la biscuiterie Saint-Michel de Controis-en-Sologne. L'édile de la ville voulait interdire cette action syndicale, estimant qu'elle induirait un trouble à l'ordre public. Le tribunal administratif d'Orléans en a décidé autrement. Le rassemblement a bien eu lieu. Une jolie victoire pour des militants déterminés à faire valoir leurs droits en ce 1^{er} Mai, mais aussi toute l'année. **Sandra Déraillot**

Pour la CES, l'austérité crée les problèmes, elle ne les résout pas

Esther Lynch, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats, était présente dans le cortège parisien pour célébrer la journée internationale des travailleurs 2025 et montrer le soutien de la CES envers les salariés français.

« Nous sommes ici pour revendiquer des emplois de qualité en France et partout en Europe, car nous estimons que les entreprises, même celles qui font des milliards de profit, n'ont pas suffisamment investi dans les salariés pour gérer la transition, qu'il s'agisse de la transition écologique ou digitale. Et le résultat c'est que beaucoup d'emplois sont aujourd'hui menacés. »

Esther Lynch rappelle encore que « l'austérité crée les problèmes, elle ne les résout pas. C'est pourquoi la CES souhaite une modification des règles fiscales européennes, afin que davantage de ressources soient disponibles pour le financement des retraites et pour les services publics ».

Considérant la remilitarisation en cours de l'Europe, la secrétaire générale de la CES demande qu'aucun financement ne soit transféré du social vers la dépense militaire. « Il n'y a rien de plus inapproprié que de créer une insécurité intérieure en menaçant les services publics ou en diminuant les montants des pensions de retraite. Rien ne peut être pire que de prendre des ressources sur le budget de la santé ou de l'école pour les mettre dans le militaire. »

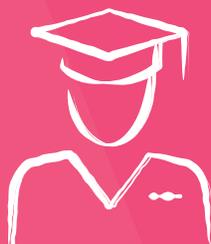
Sandra Déraillot



VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



TROUVER
UN LOGEMENT



DÉMARRER DANS
LA VIE ACTIVE



ACHETER UN
BIEN IMMOBILIER



FINANCER
DES TRAVAUX



FAIRE FACE À UNE
DIFFICULTÉ LOGEMENT



INVESTIR DANS
L'IMMOBILIER

**Ayez le réflexe
Action Logement !**



Mars 2025 - Action Logement Services SAS au capital de 20000000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz
75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



Agences des Nations unies : des pertes douloureuses de financement

Les agences internationales (OIT, HCR, OMS...), étranglées financièrement par le retrait de contributions américaines décidé par l'administration Trump, engagent des restructurations brutales.

P rès de 10% des postes supprimés à l'Organisation internationale du travail (OIT), entre 25% et 30% d'effectifs en moins au Programme alimentaire mondial (PAM), et des milliers d'emplois en sursis au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR). « Il est complètement inadmissible qu'un changement d'équipe dirigeante dans un pays puisse remettre en cause la continuité de l'action d'une organisation internationale, réagit Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO au secteur international. Les autres États doivent absolument faire pression sur les États-Unis pour empêcher cela. »

Car c'est l'annonce brutale du retrait des financements américains par l'administration Trump qui a enclenché ce mouvement. « Le budget de l'OIT est constitué de la contribution obligatoire des États, à laquelle s'ajoutent des contributions volontaires dédiées à des missions précises », explique Séverine Deboos, secrétaire générale du syndicat de l'OIT. Les États-Unis ont décidé d'annuler ces dernières. « Cela représente un impact sur 8% de notre staff mondial. Et les activités définancées concernent la lutte contre le travail des enfants, la promotion de la liberté d'association et la lutte contre le travail forcé. »

Un rassemblement du 1^{er} Mai inédit

Les annonces ont choqué les salariés. « Nous avons l'habitude de travailler avec des contrats courts, mais on sait à l'avance quand cela va se terminer, et si le poste a vocation à être reconduit », rapporte Séverine Deboos. « Là c'est totalement inattendu, on n'a jamais connu cela dans l'histoire de l'OIT. »

Une surprise telle que quelques centaines d'employés d'organisations internationales ont manifesté le 1^{er} mai à Genève. Une grande première. « Il fallait rappeler ce qu'est notre travail en tant qu'humanitaires et montrer qu'on ne pourra plus le faire », poursuit Nathalie Meynet, présidente de la CCISUA (Coordination des syndicats et associations des personnels internationaux).

Des employés de différentes organisations ont déjà reçu leur lettre de licenciement, dont deux cent cinquante à l'OIT, avec un préavis d'un mois. « Un mois pour rédiger les rapports finaux, annoncer aux partenaires la fin de la mission et se préparer à partir, c'est très court », poursuit Séverine Deboos. Comme dans toutes les organisations internationales, il n'existe pas de système obligatoire de cotisation à un régime d'assurance chômage. Les personnels sont donc actuellement en position délicate.

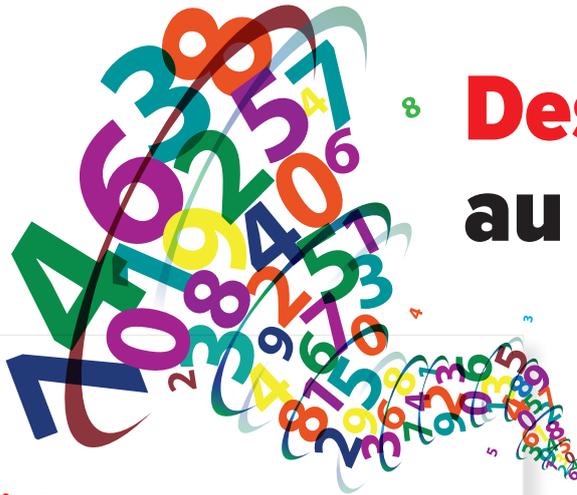
FO et les cinq autres organisations syndicales siégeant à l'OIT rédigeront une motion de soutien au personnel et à ses missions lors de la prochaine Conférence internationale du travail et entendent peser contre les suppressions de postes.

Sandra Déraillot

Au Chili, des syndicats déposent plainte devant l'OIT

S i son financement est actuellement malmené, l'OIT montre chaque jour qu'elle est un recours indispensable pour les travailleurs cherchant à défendre leurs droits. À titre d'exemple, la plainte déposée auprès de l'Organisation le 25 avril, au Chili, par la Confédération nationale des professionnels universitaires des services de santé (FENPRUSS) et la Centrale unitaire des travailleurs (CUT). Recevant le soutien de la Fédération internationale des travailleurs des services publics (ISP), elles dénoncent les pratiques antisyndicales qui visent leurs militants : harcèlement, perte de salaire durant le temps syndical, transfert de postes arbitraires, licenciements injustifiés, et représailles diverses contre celles et ceux qui dénoncent des dysfonctionnements dans leurs établissements ou des violences au travail. Ces dossiers ont pourtant été abordés à plusieurs reprises avec le ministère de tutelle. Et sont restés sans réponse. La plainte sera prochainement examinée par le Comité de la liberté syndicale de l'OIT.

S. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

En ce mois de mai, entrent en vigueur des modifications de taux (décret du 4 avril 2025) de cotisations sociales patronales. Ainsi est concernée la mesure de réduction générale des cotisations patronales (ex-réduction Fillon), applicable aux salaires jusqu'à 2882,88 euros brut par mois et qui intègre désormais dans son calcul la prise en compte de la prime de partage de la valeur. Le taux de réduction (valeur T) servant au calcul de la réduction générale diminue légèrement, à 0,3193 pour les entreprises de moins de 50 salariés et à 0,3233 pour celles de 50 salariés ou plus. Cela est dû à la prise en compte de l'augmentation du taux maximum de cotisation AT/MP, de 0,46% à 0,5%, et de la baisse de la contribution patronale à l'Assurance chômage, passant de 4,05% à 4% du salaire brut.

V.F.

SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1^{er} janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 151,05 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 344,56 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 538,08 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 193,52 € Par enfant en plus à charge.
- 75,53 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

- +0,5% en avril 2025 (+0,2% en mars 2025).
- +0,8% en avril 2025 sur un an (+0,8% en mars 2025).

En avril 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,5% sur un mois et de 0,8% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

- 4,92 € (brut) **Valeur du point.**
- 5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.
- 11,10% **Retenue pour pension.**
- 9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Eminence : malgré la grève, le site gardois de Sauve passe en activité réduite

Depuis le 2 mai et pour trois mois, les 61 salariés de l'usine gardoise Eminence de Sauve subissent un temps de travail réduit de moitié. La direction motive ce choix par une baisse des commandes.

« **E**n mandatant un cabinet pour une expertise économique, nous aurons juste réussi à retarder, de deux mois, le passage en activité réduite », commente Tony Conrazier, délégué syndical FO chez Eminence (groupe Delta Galil), l'un des derniers fabricants français de sous-vêtements masculins, basé dans le Gard. Malgré un avis négatif du CSE

(comité social et économique), l'administration du Travail a validé la demande de la direction de passer en activité partielle, à 50%, le site Eminence de Sauve dès le 2 mai, pour une durée de trois mois. La grève le 15 avril de la quasi-totalité des 61 salariés de l'atelier de confection n'a pas infléchi la décision.

Salaires amputés

« La direction prête à sacrifier 60 salariés pour plus de profit », « Salariés en colère » : au matin du 15 avril, de grandes banderoles barraient les grilles du site, ouvert il y a plus de trente ans. Dès 10h, presque tous les salariés – en grande majorité des femmes – manifestaient devant l'établissement, qui produit surtout des caleçons sous la marque Le Slip Français ou des tee-shirts blancs. « Avec l'activité partielle, les salariés payés au Smic ne toucheront plus que 72% de leur salaire net », rappelle le militant FO. Une majorité ont refusé la proposition de la direction

d'éviter l'activité partielle en allant travailler sur le second site industriel gardois d'Eminence, à Aimargues (spécialisé dans la coupe). Si un système de navette gratuite était proposé, les trajets demeureraient très contraignants. « Aller-retour, cela fait 1 heure 30 de transport », précise Tony Conrazier.

La direction motive sa décision par une « baisse globale de demande de produits fabriqués en France ». La baisse serait chiffrée à 68% entre 2021 et 2025 sur les marques en propre d'Eminence. À Sauve, a pesé la baisse des commandes passées par Le Slip Français. Pour FO, si la baisse d'activité est réelle, le passage en activité réduite traduit aussi une volonté d'Eminence – connu pour avoir largement délocalisé afin de maintenir une production en France – de réorganiser sa chaîne de production. Le site gardois ne serait pas menacé, soutient la direction. « Mais on sent une volonté d'y réduire l'effectif », pointe le militant FO.

Élie Hiesse



Montre Service : 600 000 euros pour l'actionnaire, zéro pour les NAO

Q uelque 600 000 euros qui remontent vers la holding de l'actionnaire alors que l'entreprise enregistre une perte nette de 80 000 euros en 2024... C'est l'opération à laquelle s'est livrée Montre Service, entreprise de réparation de montres, avant d'indiquer à ses salariés qu'aucun effort financier ne pourrait être envisagé lors des NAO. « En CSE, pour justifier ce choix, on nous a dit : "les collaborateurs ont un salaire, l'actionnaire aussi a droit à un salaire", raconte Christelle Camier, déléguée syndicale dans l'entreprise, où FO est la seule organisation représentative. Puis la direction nous a dit qu'en fait, une partie de cet argent servirait à rembourser des emprunts. »

Un flou qui a en tout cas suscité la colère des salariés : après la ponction de ces 600 000 euros sur les réserves de l'entreprise, il reste à Montre Service 2 millions d'euros de

réserve – dont d'abondantes aides de l'État versées durant la pandémie de Covid-19. Fin avril, FO a donc lancé une grève particulièrement suivie : trente et une boutiques sur quarante et une ont fermé.

Une deuxième mobilisation probable

« Le DG essaye de faire passer un message de culpabilisation : "Si on augmente les salaires, on ne pourra pas ouvrir d'autres magasins", dénonce Carole Prioult, chargée de mission Commerce et VRP à la FEC-FO. Mais quel est l'intérêt pour les salariés d'ouvrir d'autres magasins si tout l'argent remonte dans les poches de l'actionnaire? » Sans réponse satisfaisante de la direction, une nouvelle grève devrait être initiée.

Fanny Darcillon

Chez SNV, FO à l'offensive pour obtenir une juste reconnaissance du travail des salariés

À l'appel de FO, les salariés de SNV (groupe volailler LDC) ont débrayé plusieurs fois depuis le 24 avril, à La Chapelle-d'Andaine (Orne), Château-Gontier-sur-Mayenne, Laval, Chailland, Louverné (Mayenne) et Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

Ne rien lâcher pour obtenir une juste reconnaissance du travail des salariés. Depuis le 24 avril, le bras de fer est engagé entre la direction de SNV (Société normande de volailles, appartenant au groupe LDC) et les salariés de plusieurs sociétés de son pôle Volaille qui dénoncent l'absence en 2025 de la prime d'intéressement (facultative). Le 23 avril, un jour après l'annonce, l'équipe de nettoyage de nuit de l'abattoir SNV de La Chapelle-d'Andaine (Orne) a spontanément débrayé. À l'appel de FO, représentatif à 60%, le mouvement s'est étendu les 24 et 25 avril à tout le site, ainsi qu'à celui de

Château-Gontier-sur-Mayenne (Mayenne). Les 28 et 29 avril, le mouvement a été reconduit. Le 5 mai, quatre autres sites étaient appelés à la grève, à Laval, Chailland, Louverné (Mayenne) et Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher). Certains ont compté jusqu'à un tiers de grévistes.

FO obtient le non-versement de dividendes aux actionnaires

« La situation est historique. Depuis la création de SNV en 2001, 2025 serait la première année sans prime d'intéressement. La direction motive sa décision par les résultats négatifs de SNV en 2024 [la prime d'intéressement étant calculée sur le périmètre SNV, NDLR]. Sauf que les sociétés du pôle Volaille vont bien! », explique Victor Largillière, secrétaire général adjoint de FO-SNV, qui appelle la direction à rouvrir, « en compensation », les négociations salariales 2025, conclues en février par une augmentation générale de 2%.

Le militant rappelle les faibles rémunérations des salariés des abattoirs de volailles. « 80% des salariés SNV gagnent le Smic, majoré de 20-25 euros brut. Dans ce contexte, les primes de participation et d'intéressement sont très importantes. En cumulé, en 2024, elles ont représenté 2975 euros brut. Beaucoup de salariés ne peuvent se satisfaire de la seule prime de participation 2025 (1297,40 euros brut), car ils se sont endettés pour payer leurs factures de chauffage », appuie le SGA de FO-SNV. Le 13 mai, FO attendait toujours la réponse de la direction. Première victoire, le syndicat a obtenu son engagement à ce qu'aucun dividende ne soit versé aux actionnaires de SNV en 2025.

Élie Hiesse



AGCO : forte mobilisation pour la première grève depuis trente ans

De mémoire d'ancien, il n'y avait pas eu pareille grève sur le site AGCO d'Ennery (Moselle) depuis 1995. Durant cinq jours, fin avril, une large majorité des ouvriers ont cessé de fabriquer les pièces détachées destinées aux matériels agricoles. « Les gens ont eu un ras-le-bol total de la politique de la boîte depuis des années, résume Abdelkrim Leziar, délégué syndical FO du site (FO y est majoritaire). Cette année, les NAO ont été prénégociées au siège, à Beauvais, puis ils ont tenté de faire un copier-coller chez nous. »

Or, la proposition initiale de la direction ne donnait pas satisfaction : 1,1% d'augmentation générale, le reste au mérite. « On ne veut pas de ces augmentations au mérite car elles ne suivent aucun critère : c'est à la tête du client », explique Abdelkrim Leziar. « AGCO appartient à un groupe américain

qui a une vision assez autoritaire du dialogue social, analyse Alexandre Tott, secrétaire général de l'UD FO de Moselle. Mais l'engagement des salariés, le travail réalisé, tout ça se paye. »

Face à l'entêtement de la direction

À l'issue des cinq jours de grève, la direction se borne à proposer 2,1% d'augmentation générale et 0,4% au mérite, alors que le compromis final proposé par FO s'établissait à 2,2% et 0,3%. Une divergence toute symbolique, reflet de la crainte de la direction de voir le mouvement se propager aux autres sites, estime Abdelkrim Leziar. « Si la direction continue de jouer au jeu du 0,1%, on envisagera un nouveau débrayage. »

Fanny Darcillon

Hospitalière : FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 30 juin

Afin de soutenir, et de couvrir, les acteurs locaux du versant hospitalier public dans la construction d'actions revendicatives, FO-SPS a déposé un préavis de grève, courant du 7 mai au 30 juin. Pour la fédération, la crise de l'hôpital atteint son paroxysme et la réponse gouvernementale ne peut être la surdité dans l'austérité.

Il s'agit d'un préavis « pour aider nos structures locales et faire avancer nos revendications nationales », explique Grégory Leduc, trésorier général adjoint de la branche Santé de la fédération FO-SPS. Ce préavis, du 7 mai au 30 juin, concerne « les personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements » du versant hospitalier public relevant de la fédération, détaille celle-ci dans son courrier de dépôt de préavis adressé au ministre de la Santé le 29 avril. L'objectif est ainsi de faciliter et couvrir les actions, dont les grèves, au niveau local alors que les luttes se multiplient dans les centres hospitaliers. « Il y a des fusions d'établissements, dans d'autres, les directions modifient les rythmes de travail. Dans d'autres encore, ce sont des fermetures, complètes ou partielles, de services. Ainsi, des fermetures de services d'urgence la nuit », énumère le militant. Selon les

remontées de terrain que reçoit la fédération, ce préavis pourrait permettre une mobilisation de plus grande ampleur. « Pourquoi ne pas agréger ces luttes et faire une conférence des bagarres », évoque Grégory Leduc. « Nous demeurons combattifs ! »

Une circulaire pour de nouvelles restrictions de moyens

La fédération pointe par ailleurs l'immobilisme total du dialogue social à l'échelon national dans le secteur de la Santé, avec, depuis un an particulièrement, des sujets de travail en attente, tout comme le sont les réponses aux revendications. Pour la fédération, cela renvoie à une instabilité politique forte : « En quatre ans, nous avons eu pas moins de sept ministres différents. » Pas de changement en revanche concernant

l'attitude gouvernementale vis-à-vis des hôpitaux publics : ils sont toujours visés par des mesures de restrictions de moyens. Dernière initiative en date, le 23 avril, le Premier ministre, François Bayrou, a adressé un courrier aux directeurs généraux des ARS leur demandant un « suivi resserré » des dépenses d'achat et de personnels. « On va encore davantage vers une dégradation du service public avec moins d'embauches et donc pas d'ouverture de lits supplémentaires », s'insurge Grégory Leduc. « Alors que l'on arrive au paroxysme de la crise de l'hôpital public et de notre système de santé global, le gouvernement y répond avec des injonctions à l'efficacité. Mais on voit bien que cela ne fonctionne pas. C'est la même réponse depuis des dizaines d'années et rien ne s'améliore. L'efficacité ne permet pas de pallier un manque de moyens criant. »

Chloé Bouvier

Éducation nationale et enseignement supérieur : une nouvelle dégradation de moyens

L'annulation de crédits budgétaires cette année à hauteur de 3,1 milliards d'euros d'autorisations d'engagement (décret publié le 26 avril) impacte particulièrement l'Éducation nationale ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Pour la première, il s'agit d'une annulation de crédits de 95 millions d'euros sur un budget initial de 88,6 milliards. Pour l'ESR, une annulation de 500 millions d'euros sur un budget initial de 26,7 milliards. « Il nous est difficile d'analyser concrètement les conséquences de ces annulations car c'est extrêmement nébuleux », indique

Christophe Lalande de la FNEC FP-FO. Une partie de ces crédits annulés serait prise sur les fonds de réserve.

FO demande une enveloppe budgétaire en hausse

Les annulations impacteraient aussi les frais généraux de fonctionnement. « Notamment le remboursement des frais de déplacement des agents. » Dans l'enseignement supérieur, ce sont 58 millions d'euros qui disparaissent du programme Formations supérieures et recherche universitaire. Dans la

recherche, 199,45 millions d'euros sont supprimés au programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, et 94,5 millions au programme Recherche spatiale. Au final, tant dans l'enseignement scolaire que dans les universités, « l'effort budgétaire » menace d'être payé au prix fort. Lors du CSA ministériel du 6 mai, la fédération FO a exigé « l'ouverture de discussions immédiates pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire, tout de suite, pour préparer la rentrée 2025 dans de bonnes conditions ».

Chloé Bouvier

La Sécurité sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale



© F. BLANC
Éric Gautron, secrétaire confédéral du secteur de la protection sociale collective.

La création de la Sécurité sociale en 1945 marque l'aboutissement d'un long combat porté par les militants de la « vieille » CGT.

Georges Buisson, figure historique de la CGT d'avant-guerre, rédige dès 1943 un projet très complet et ambitieux de sécurité sociale : gratuité des soins, couverture de tous les risques sociaux (maladie, vieillesse, famille) et surtout, une gestion autonome du système par les assurés eux-mêmes, sans intervention étatique.

Ce projet, pourtant novateur, est rejeté par l'Assemblée consultative d'Alger*, qui retient tout de même l'idée d'un plan de sécurité sociale, mais sous tutelle partagée.

Les syndicalistes continuent pourtant leur mobilisation. Malgré l'échec d'une tentative pour convaincre le général de Gaulle en 1944 d'adopter un plan calqué sur celui de Buisson, la dynamique est enclenchée.

Pierre Laroque (directeur général des assurances, puis de la Sécurité sociale) présentera d'ailleurs le 23 mars 1945 ce plan comme « une révolution que nous voulons faire et une révolution que nous ferons ».

Pour ses initiateurs, la sécurité sociale dépasse largement le cadre d'un simple système d'assurance ou de prévoyance. C'est avant tout un projet politique visant à instaurer des mesures

non seulement réparatrices, mais aussi structurelles. Comme le soulignait là encore Pierre Laroque, « la sécurité sociale dans son principe, dans ses idées directrices, c'est tout autre chose que les assurances sociales. La sécurité sociale veut être la garantie donnée à tous qu'ils auront toujours de quoi vivre dans des conditions décentes, quelles que soient les circonstances. Prise en son sens le plus large, la sécurité sociale implique donc la sécurité de l'emploi, elle implique la sécurité des gains, elle implique la sécurité de la capacité de travail et, par-là, une organisation de la prévention aussi parfaite que possible, elle implique aussi l'attribution de revenus de remplacement à ceux qui sont privés du revenu de leur travail. C'est donc à la fois une politique de l'emploi, une politique des salaires, une politique de santé publique, une politique de revenus individuels et familiaux. Les assurances sociales ne sont qu'un moyen entre autres d'atteindre ce but [...] mais ce n'est qu'un procédé alors que la sécurité sociale est le but ».

Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 viennent concrétiser cette ambition. Elles transforment profondément le quotidien des travailleurs en garantissant une protection uniforme sur l'ensemble du territoire et pour toutes les professions contre la maladie, la vieillesse et en faveur de la famille, à quelques exceptions près.

Cet acquis ouvrier de la sécurité sociale s'inscrit comme une modification positive et durable pour l'ensemble de la population. Il consacre aussi la reconnaissance du rôle des syndicats : les travailleurs obtiennent le droit de s'organiser, de cotiser et de gérer eux-mêmes leurs cotisations par l'intermédiaire des organisations syndicales.

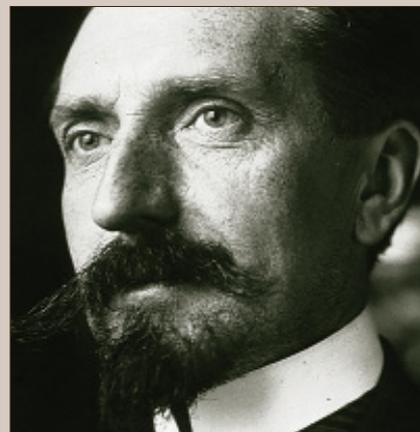
Toutefois, des limites subsistent. Contrairement au projet initial de Buisson, l'État et les employeurs conservent une place dans la gestion

des caisses, et le principe d'une caisse unique est abandonné. Malgré ces compromis, la Sécurité sociale s'impose comme une avancée sociale majeure, structurante pour la société française, et demeure le symbole d'une victoire historique du mouvement syndical.

Ce sont bien les futurs militants de la CGT-FO qui vont asseoir les bases d'une sécurité sociale avec à leur tête Georges Buisson, qui écrivait dans son rapport fondateur : « Le problème qui se pose est celui d'une redistribution du revenu national, destinée à prélever sur le revenu des individus favorisés les sommes nécessaires pour compléter les ressources des travailleurs ou des familles défavorisées. » Ce sera la base de la devise de la Sécu : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Secteur de la protection sociale collective

* Créée par l'ordonnance du 17 septembre 1943 et ayant perduré jusqu'en 1945, cette assemblée représentait les mouvements résistants, partis politiques et territoires engagés dans la guerre aux côtés des Alliés. Placée sous la direction du Comité Français de la Libération Nationale (CFLN), elle avait pour mission de rendre des avis sur les décisions du CFLN.



Georges Buisson (1878-1946).

Secteur de la protection sociale collective

Documentaire : Le scandale Orpea porté à l'écran

L'enquête du journaliste Victor Castanet, qui révéla les dérives sanitaires, sociales et financières du groupe Orpea, est adaptée en un documentaire de deux épisodes disponibles sur France TV.



La sortie du livre *Les Fossoyeurs* avait défrayé la chronique en 2022. Victor Castanet, journaliste, y révélait une organisation des établissements du groupe Orpea maltraitante pour les résidents comme pour les personnels, des détournements de fonds publics et un fonctionnement d'entreprise que l'on pourrait qualifier de totalitaire. De multiples actions en justice, toujours en cours, s'ensuivent contre les dirigeants du groupe et certains des établissements de ce leader mondial de la prise en charge de la dépendance.

Dans ce documentaire le journaliste (récompensé depuis d'un prix Albert Londres) raconte comment il a mené son enquête. Il livre le mode

d'emploi de ses trois années de travail à plein temps pour réunir témoignages, documents, analyses financières. Surtout, il met en valeur les ex-salariés du groupe – en tout cas ceux qui ont accepté de témoigner devant la caméra –, sans les témoignages desquels Orpea (rebaptisé depuis Emeis) aurait perpétué sa gestion délictueuse.

Lanceurs d'alerte

Un cadre infirmier, une directrice d'établissement, une juriste recrutée en alternance, un chef des cuisines et un haut cadre médecin acceptent de raconter leur vécu face caméra. Cela va des économies imposées par le groupe via la réduction des volumes d'achats de

protections pour adultes aux interdictions de recrutement (même en remplacement d'un départ), en passant par le brutal licenciement de ceux qui tentent de se rebeller ou l'humiliation publique des directeurs qui ne parviennent pas à maintenir des coûts bas. Sans oublier la création d'un syndicat maison pour empêcher l'implantation des organisations syndicales les plus reconnues.

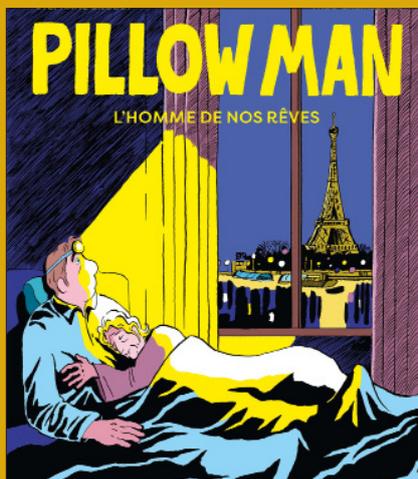
Pour rendre le sujet plus « vivant » des scènes du quotidien sont jouées par des comédiens et rythment les deux épisodes. Des extraits d'enregistrement audio sont également insérés. L'ensemble se regarde presque comme un polar, même si l'on connaît déjà la fin de l'histoire et les coupables.

Sandra Déraillot

« *Les fossoyeurs* », au cœur du scandale des Ehpad, par Vincent Trisolini, 2x55 minutes, disponible en replay sur [france.tv](https://www.france.tv/france-2/les-fossoyeurs-au-coeur-du-scandale-des-ehpad/) jusqu'au 28 septembre 2025. <https://www.france.tv/france-2/les-fossoyeurs-au-coeur-du-scandale-des-ehpad/>

Roman graphique : Pillow Man ou le retour à la vie

Après des années de chômage consécutives à son licenciement pour inaptitude, Jean, ancien chauffeur routier, décroche enfin un CDI. Il devient homme-oreiller : apprécié pour son douillet embonpoint, il aide ses « clients » insomniaques à s'endormir. Même si ce nouvel emploi est difficilement accepté par sa compagne, l'homme renaît. À partir d'une thématique pour le moins rocambolesque, Stéphane Grodet (à la plume) et Théo Calmégane (au dessin) racontent le retour à la vie d'un homme qui retrouve un travail, un revenu, des collègues, un environnement professionnel



stimulant et valorisant. En filigrane transparaissent également la mise à l'épreuve que représente pour un couple le chômage de longue durée, mais aussi le plaisir d'exercer une mission de service à la personne ou encore l'isolement parfois lié à nos modes de vie modernes. Une histoire d'abord pensée pour le cinéma, et qui finira peut-être par y être adaptée. L'ouvrage a été récompensé par le jury du Prix des Bulles du Travail 2025.

S. D.

« *Pillow Man, l'homme de nos rêves* », Stéphane Grodet et Théo Calmégane, éditions Glénat, 224 pages, 26 euros.

Frédéric Merceron : « Je ne voudrais pas qu’Hennessy soit le fossoyeur de la région de Cognac »

Frédéric Merceron, 57 ans, est délégué central FO chez Hennessy, leader mondial du cognac, une filière en crise. C’est par la presse qu’il a appris la suppression envisagée de 1000 à 1200 postes chez Moët Hennessy, la branche des vins et spiritueux du groupe LVMH.

« **J**e ne réagis pas à chaud, il faut garder la tête froide, comme à moto, j’attends de voir venir pour prendre les choses en temps voulu, mais je suis un faux calme », explique Frédéric Merceron, motard adepte des circuits de vitesse et délégué central FO chez Hennessy, leader mondial du cognac. C’est donc d’une voix posée, mais déterminé à défendre les salariés, que le militant raconte avoir appris par la presse la possible suppression de 1000 à 1200 postes sur 9400 chez Moët Hennessy, la branche des vins et spiritueux du groupe LVMH, dans un contexte de crise de la filière. Depuis le début de l’année, l’activité a baissé de 15% chez Hennessy, qui compte 1040 salariés.

« Un e-mail qui n’avait rien d’officiel a été envoyé à tous les salariés vers 16h le 30 avril, veille du pont du 1^{er} Mai, avec un lien vers une interview en anglais sous-titrée, dans laquelle le P-DG et le directeur adjoint de LVMH annonçaient leur intention de supprimer 13% des effectifs. Entre ceux qui étaient en congés et ceux des lignes de production – ou ceux travaillant dans les chais –, qui ne sont pas devant un ordinateur, seulement 40% des salariés ont peut-être pu voir cette vidéo », dénonce le militant, dans l’entreprise depuis trente-sept ans et adhère FO depuis quatorze ans.

Aucune information n’a été donnée sur les postes concernés ni sur les sites touchés dans le monde. Ces suppressions se feraient sans plan social, par le biais de non-remplacement des départs et de mutations, « comme un Tetris », poursuit Frédéric Merceron. Dès le 5 mai, il a demandé la tenue d’un CSE extraordinaire et exigé de la transparence de la part de la direction, notamment sur le nombre de postes supprimés et sur les délais de mise en œuvre.

Protéger l’embouteillage par une AOC

Alors que « tous les voyants étaient au vert » pour le cognac, une baisse des ventes s’est amorcée en 2022. Mais le couperet est tombé lorsque la Chine a décidé, en octobre 2024, d’imposer une surtaxe de 35% sur les vins et spiritueux, en représailles aux taxes européennes sur ses véhicules électriques. Or ce marché représente 35% des volumes produits par Hennessy.



Pour contourner ces surtaxes, la direction a envisagé d’expédier du cognac en vrac vers la Chine, et que l’embouteillage se fasse sur place. Le projet a été suspendu en novembre, après une forte mobilisation des salariés. « C’est une aberration, je m’y opposerai toujours. Hennessy réalise 60% de la production de cognac. Les autres producteurs risquent de faire de même, avec des conséquences pour les sous-traitants mais aussi pour les centres de formation. Je ne voudrais pas qu’Hennessy soit le fossoyeur de la région, alors que l’industrie du cognac représente 70000 postes directs et indirects », ajoute-t-il.

Pour sécuriser l’emploi, FO, deuxième force syndicale dans l’entreprise, se bat pour que la mise en bouteille fasse l’objet d’une AOC. Actuellement, seul l’assemblage est protégé par une AOP. Le militant, entré dans l’entreprise à 20 ans pour réaliser les circuits de visites touristiques en été, connaît le sujet puisqu’il occupe depuis des années le poste de distributeur, chargé de l’approvisionnement de la chaîne d’embouteillage en flux liquide – le cognac – et de la gestion des stocks.

La difficulté est que l’autre gros marché du cognac, les États-Unis, est lui aussi menacé par des surtaxes douanières qui devraient être annoncées en juillet. « D’habitude on ne garde jamais tous nos œufs dans le même panier, mais si les deux principaux marchés sont menacés, ça devient plus compliqué », reconnaît Frédéric Merceron, qui tente de relativiser : « Nous sommes dans la tourmente mais d’autres secteurs sont encore plus à plaindre, comme celui du vin. »

Clarisse Josselin



*La Sécu : un héritage
pour l'avenir*

FO